



GEMENG  
JONGLËNSTER

Junglinster, le 15 janvier 2021

ADMINISTRATION  
COMMUNALE DE  
JUNGLINSTER

12, rue de Bourglinster  
L-6112 Junglinster

Boîte postale 14  
L-6101 Junglinster

T 78 72 72-1  
F 78 83 19

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi  
8h00-12h00  
et 13h00-16h30

Jeudi jusqu'à 19h00  
seulement bureau  
de la population

Service technique  
uniquement sur  
rendez-vous

[www.junglinster.lu](http://www.junglinster.lu)

## PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public que par sa délibération du 23 octobre 2020 le conseil communal a approuvé un règlement temporaire de circulation et confirmé des règlements de circulation.

Ladite délibération a été approuvée par la Commission de circulation de l'Etat le 16 novembre 2020 sous référence ccc/rc/avis/20/3357 et par le Ministère de l'Intérieur le 14 décembre 2020 sous référence 322/20/CR.

Le texte intégral de la délibération est à la disposition du public à la mairie de Junglinster à partir du 18 janvier 2021 au 01 février 2021 inclusivement.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre

le secrétaire

